

M. WISMER: Nous ne cherchons certes pas à bouleverser les plans de qui que ce soit, mais ce qui nous préoccupe, c'est que vu le coût de la vie à l'heure actuelle et le fait que ce genre d'assurance diminue vers la fin des années d'emploi, les fonctionnaires, quel que soit leur traitement, devraient avoir l'occasion d'acheter jusqu'à \$5,000 d'assurance s'ils le désirent.

M. CARON: En somme, ce que vous voulez faire ressortir, c'est que ceux qui gagnent moins que \$5,000 devraient pouvoir acheter de l'assurance jusqu'à concurrence de cette somme?

M. WISMER: C'est cela.

M. CARON: S'ils le désirent?

M. WISMER: Exactement.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet des prestations de décès?

M. CARON: J'ai une question à poser par rapport au troisième paragraphe au sujet des prestations de décès. Voulez-vous nous expliquer un peu plus en détail ce que vous proposez ici... la réduction de 10 p. 100 par année? Vous voudriez qu'il y ait une réduction de 65 à 70 ans afin que la moitié des prestations puisse être versée plus tard?

M. WISMER: C'est exact.

M. CARON: Après la mort de l'intéressé?

M. WISMER: Oui, c'est cela.

M. CARON: Avez-vous réfléchi à l'augmentation des taux d'assurance qu'une telle mesure entraînerait? Avez-vous eu l'occasion d'y réfléchir? Pour ma part je l'ignore, mais c'est justement pour cela que je vous pose cette question.

M. WISMER: De même que d'autres, nous avons étudié de près le rapport dont vous avez eu connaissance, pour voir ce qui s'était passé par rapport au fonds jusqu'à 1957. Il semble bien que les frais augmentent. Toutefois, il nous semble que la libéralisation... si vous me permettez d'employer ce terme...

M. CARON: Il nous plaît beaucoup.

M. WISMER: Et je croyais m'adresser à un Conservateur!

M. HICKS: Que Dieu nous protège!

M. BELL (*Carleton*): Nous ne voulons pas de lui!

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Ne perdons pas notre temps.

M. WISMER: Il nous semble, après avoir lu le rapport, que d'après ce qui s'est passé par rapport au fonds et d'après son état actuel, ceux qui participent en ce moment après avoir cessé d'être employés, travaillent, dans un sens, contre le fonds. Si on encourageait plus de gens à garder une partie de cette assurance après avoir quitté le service, la Caisse s'en ressentirait moins puisque ces participants électifs présenteraient moins de risques. Ainsi, dans l'ensemble, les frais ne seraient pas nécessairement réduits mais ils n'augmenteraient pas du fait qu'on permet aux intéressés de bénéficier un peu plus longtemps de cette assurance.

M. CARON: Si je vous ai posé cette question c'est parce que nous savons très bien que le Comité ne pourrait pas permettre qu'on occasionne une dépense supplémentaire au Trésor et qu'il appartient au ministre d'en décider. Je tiens à mettre les choses bien au point avant de poursuivre l'étude de ces questions.

M. WISMER: Permettez-moi de dire, monsieur le président, que l'expérience qui va avoir lieu et que vous allez étudier par rapport aux pensions et à ce qu'elles coûtent est précisément ce qui tend à réduire le coût de l'assurance pour le Trésor. Ce sont deux choses qui se complètent à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet ou voulez-vous que nous passions au paragraphe suivant sur l'"Égalité des contributions et des prestations"? Avez-vous des questions à poser à M. Wismer à ce sujet, messieurs?